

Seance Budgetaire du 22/04/2011



Le conseil, régulièrement convoqué le 08/04/2011 s'est réuni le 22/04/2011 à 18h30.

Absents = G. Cucnot (procuration à T. Nonnette)

JN. Capra (proc. à A. Blessemaille)

Th. Nonnette est nommé Secrétaire de séance.

→ Compte de Gestion 2010 - M108

présenté par le trésorier municipal, il est adopté à l'unanimité avec un excédent en fonctionnement de 194.149,07 € et un excédent en investissement de 69.641,55 €

→ Compte Administratif 2010 : M109

présenté par T. Nonnette, conforme entours points au compte de gestion - Adopté à l'unanimité.

→ Affectation du résultat : M110

Sur la base du CA 2010, le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

- Compte 002 "excédent reporté" = 194.149,07 €

→ Taxes Directes Locales = M111

Après exposé du maire concernant le mode de calcul des impôts locaux et l'évolution des bases comme des taux, le conseil décide (10 pour 1 contre) d'augmenter uniformément les taux des taxes de 2,5% :

- Taxe d'Habitation = 9,97 %

- Taxe Foncier Bâti = 6,31 %

- Taxe Foncier Non Bâti = 11,69 %

→ Prix de l'eau en 2011 = M112

Une nouvelle taxe prélevée par l'Agence de l'Eau devrait alourdir la facture Eau 2011.

De plus, le prix du m³ actuel, acheté par la commune (0,73 €) au Syndicat des Eaux pourrait augmenter considérablement.

Dans l'attente, le conseil décide une augmentation très modérée du prix du m³ d'eau soit : 0,95 € HT

→ Location 2011 des compteurs d'eau : M113.

Compte tenu des coûts d'intervention et de la durée de vie des appareils, sur proposition du maire, le conseil décide un prix de location à 20 € pour 2011.

→ Loyer des immeubles non bâties = M114

Le bail immobilier cédé à D. Nélaton sera réévalué sur la base de l'indice fixé par arrêté préfectoral.



→ Location stationnement taxi = M/15.

Le conseil décide de renouveler pour un an (06/2012) l'autorisation de stationnement par un taxi de M. Parmantier = Société Espace Taxi à Roche lez B. moyennant une redevance de 33 euros

→ Relais Orange - Loyer 2011 = M/16.
Le conseil missionne le maire pour que le loyer concernant l'implantation du relais Orange soit fixé dans son entier pour l'année 2011
soit = 4500 €

→ Placement Compte à Termes : M/17
Pour la dernière année, car les travaux de réhabilitation du bâtiment devrait intervenir en 2012 le conseil décide le placement en CAT de 190 000 €

→ Budget Primitif 2011 = M/18

Sur la base de tous ces éléments le maire propose au conseil qui l'accepte à l'unanimité le budget suivant :

En Fonctionnement : - dépenses = 67 417 €
- recettes = 261 566 €

En Investissement : - dépenses = 20 573 €
- recettes = 90 214 €

Information : Le conseil est convoqué pour le 04/05/2011 afin de décider de la suite à donner à l'étude de faisabilité concernant les travaux à réaliser pour l'aménagement du bâtiment communal.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

le Secrétaire

le Conseil,

